
COPENHAGUE – Actualités du GAC : Protections des OIG et de la Croix-Rouge

Dimanche 12 mars 2017 – 9 h à 9 h 30 CET

ICANN58 | Copenhague, Danemark

THOMAS SCHNEIDER: Bonjour chers collègues. Veuillez s'il vous plait vous installer à vos places, merci.

Bonjour à tous. J'espère que vous avez eu une bonne réunion avec ce groupe de travail de ce matin.

Le premier point de la séance plénière d'aujourd'hui concerne une mise à jour sur les protections pour la Croix Rouge et les organisations intergouvernementales ou OIG.

Je sais que ce n'est pas quelque chose de nouveau pour ainsi dire, mais je suppose que pour les deux questions nous avons quelques incohérences présentes.

Nous avons les recommandations de la GNSO par rapport au PDP finalisé il y a quelques années, avec l'avis du GAC et ce qui est lié à la protection de la Croix Rouge et des organisations intergouvernementales. Le conseil d'administration n'a, jusqu'ici, rejeté ni approuvé dans les domaines où il y a un conflit entre ce que la GNSO a recommandé et le GAC. Il a

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

approuvé les recommandations qui ne sont pas conflictuelles par rapport à l'avis du GAC. Mais pour les autres, le conseil d'administration a suggéré à Hyderabad d'entamer un processus de facilitation avec la GNSO et avec le GAC sous le leadership de l'un des anciens membres du conseil d'administration, Bruce Tonkin.

Nous avons effectué quelques appels téléphoniques et des échanges de courriels avant cette réunion de Copenhague. Et l'un des éléments clefs, bien sûr, est le suivant. Dans ce PDP, on a tout mis ensemble, tout ce qui concernait la facilitation. Et nous avons fait là une distinction, disons, entre deux groupes de personnes ; L'un des groupes pour s'occuper de la Croix Rouge et de ce qu'est la famille de la Croix Rouge, c'est-à-dire les sociétés nationales et tout le reste, et d'autre part tout ce qui concerne la protection des organisations intergouvernementales parce qu'il y a des différences au point de vue juridique ainsi qu'un certain nombre d'autres différences entre ces deux questions.

Jusqu'ici, à Copenhague, nous avons eu hier matin une réunion, avec la facilitation de Bruce Tonkin, pour la protection de la Croix Rouge. Et ce soir, après la réunion du GAC, nous aurons une autre réunion conduite aussi par Bruce Tonkin à propos des organisations intergouvernementales et leur protection.

Donc c'est deux genres différents, comme je l'ai dit.

Lors de la réunion sur la protection des OIG, comme il n'y a pas eu cette réunion encore, nous n'avons rien à vous dire à cet égard. Mais nous pouvons vous informer à propos des progrès de la réunion d'hier matin à propos de la Croix Rouge.

La réunion a été vraiment très productive. Elle a été vraiment dirigée de façon très appropriée par Bruce Tonkin. Il y a eu des échanges sur la protection réelle et sur la manière de travailler de la société de la Croix Rouge, et comment sont créées, comment fonctionnent les sociétés nationales. Parce qu'une société nationale a été ajoutée depuis le premier avis du GAC. À l'époque, il y en avait 189, et maintenant il y en a 196.

Donc il y a 196 pays qui font partie de la structure de la Croix Rouge. Il se peut qu'il y en ait d'autres. Mais pas des centaines d'autres sociétés. Mais ce qui est clair, c'est qu'il n'y a qu'une société par pays. Nous n'aurons pas donc 500 entités différentes d'ici quelques années. Ce que nous avons donc, c'est presque une liste définitive.

Nous voyons maintenant quels sont les noms qui sont protégés temporellement, jusqu'ici, parce qu'il y a de toute façon une liste avec certaines variations par rapport au nom de ces sociétés nationales. Elle est plus longue que ces 190, mais ce n'est pas une liste infinie.

Il y a donc certains critères sur ce qui peut être inclus dans cette liste.

La GNSO a posé plusieurs questions sur le fonctionnement des protections, comment elles sont mises en œuvre. Comment ces sociétés nationales se servent de leur nom, etc.

En définitive, la sensation était que tout le monde s’engageait à trouver une solution. La sensation était que la GNSO avait besoin d’un message clair du conseil d’administration au cas où on leur demanderait de rouvrir, pour ainsi dire, le PDP. Il faudrait qu’il y ait une raison pour ce faire. Comme par exemple des points que l’on ignorait à un moment donné, ou dont on a tenu compte plus tard, comme par exemple l’avis du GAC qui était plus précis que ce que l’on avait communiqué pendant l’élaboration du PDP.

Donc en ce moment, nous en sommes à un moment où nous sommes tous d’accord, à un moment où par suite du nombre d’étapes du processus, il faut que nous révisions certains thèmes.

Donc c’est maintenant au conseil d’administration de contacter la GNSO pour qu’elle puisse revoir cette question et, bien sûr, il faut voir comment nous allons participer à cette analyse, l’analyse de ces thèmes, de ces questions. Car nous essayons de participer, de collaborer afin que ce qui pourrait surgir de ce

PDP ou du prochain PDP soit acceptable et non pas que nous nous retrouvions dans une situation où le conseil d'administration trouve des conflits entre la décision de la GNSO, les recommandations de la GNSO et l'avis du GAC.

Bien sûr, nous ne savons pas ce qu'ils vont faire en définitive, mais disons que nous avons des signes positifs, nous sommes tous disposés à une seconde possibilité. C'est tout ce que nous pouvons faire. C'est ce que nous pouvons faire au maximum pendant cette occasion ?

Je vais m'arrêter ici. Si ceux qui ont participé à la réunion veulent ajouter des commentaires ou préciser quelque chose.

ROYAUME-UNI :

Merci Thomas. Bonjour à tous. Je crois, en fait, que ces échanges ont été vraiment très productifs, facilités par le conseil d'administration et modérés de façon très efficace par Bruce Tonkin.

Un autre point que je voudrais signaler, après votre excellente mise au point, je voulais revenir, dire que la proposition faite par le PDP pour que les noms des sociétés nationales soient traités comme des marques commerciales, ou disons sous la procédure de protection des droits qui est déjà établie par l'ICANN, qui ne

sont pas appropriées. Je pense que l'on a déjà reconnu cela pendant les délibérations, et cela a été vraiment très utile.

Il faut donc attendre la réaction de la GNSO pour voir quels sont les résultats des consultations qu'elle fera. Mais pour moi c'était clair en ce sens que l'on a pu savoir quelles sont les bases juridiques sur lesquelles l'avis du GAC a été fondé.

Je crois que c'était clair dans les discussions d'hier.

THOMAS SCHNEIDER: Stéphane, de la Croix Rouge.

IRC-RC [STEPHANE HANKINS]: Merci beaucoup Thomas. Je représente le comité international de la Croix Rouge.

Je voudrais remercier le GAC de son engagement sans faille à propos de ce thème. Parce que cela est toujours une question très importante.

Et c'est une question qui soulève certains points très importants liés aux lieux, à la reconnaissance de l'intérêt public mondial, inhérent aux lois internationales publiques liées aux décisions de l'ICANN et à ces processus.

La séance de travail d’hier a été, à notre avis, très réussie. Je remercie donc encore une fois le GAC et le personnel de l’ICANN d’avoir facilité, d’avoir permis que cette réunion soit réussie.

Je crois que la conclusion de ces délibérations est que le conseil d’administration a compris, et c’est engagé à reformuler sa demande, demande claire à la GNSO pour expliquer comment protéger ces identificateurs de la Croix Rouge et du Croissant Rouge.

Il est clair aussi qu’il y a des utilisateurs légitimes qui auront besoin d’une protection de leur nom.

Et l’on explique donc clairement quels sont les fondements juridiques solides de la loi internationale, en particulier la convention internationale de Genève de 1949 et ses protocoles supplémentaires.

Il y a un autre point que Thomas a mentionné et qui est important, c’est qu’entre les différentes parties prenantes qui ont parlé hier on a souligné le fait que la réserve des chaînes de caractères exactes ne sera pas complète en elle-même, en tant que contrainte ou condition pour protéger ces noms dans la loi internationale. Et on a besoin donc de disposer des deux, la réserve permanente. Si l’on tient compte de ces réserves selon le mécanisme de protection des droits de l’ICANN pour permettre une réaction immédiate afin d’éviter, par exemple une

utilisation malveillante des noms de la Croix Rouge et du Croissant Rouge en cas de crise humanitaire.

Donc encore une fois, merci, vraiment merci à Thomas et au GAC de leur soutien sans faille.

Et bien sûr, je pense qu'il est important que le GAC continue à se mobiliser pour que ces protections deviennent des protections permanentes, surtout dans cette étape de préparation pour la prochaine série.

Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER: La Suisse.

SUISSE: Merci beaucoup monsieur le président. Bonjour.

Je n'ai pas beaucoup de choses à ajouter à ce que vous avez expliqué et à ce que Mark et Stéphane ont ajouté.

Je pense que c'était important que les intérêts de la politique publique aient servi à la préservation de ces noms. Et je crois que c'était clairement compris, cela a été clairement souligné. Il y a différents outils pour protéger ces noms-là par rapport aux mécanismes de protection basés sur les lois concernant les

marques commerciales qui ne sont pas vraiment l'outil approprié pour gérer la protection des sociétés nationales.

D'autre part, et de manière cohérente par rapport à ce que Stéphane a dit, il est important que nous continuions à participer au PDP. S'il est finalement mis en place, commence, nous avons eu cette sensation hier, il faut que nous participions de façon active aux discussions concernant ce PDP pour nous assurer que le résultat aura un rapport réel avec ce sur quoi nous avons été d'accord hier.

Merci.

THOMAS SCHNEIDER: L'Iran.

IRAN: Merci. Bonjour.

Je félicite mes collègues aussi.

Lorsque vous parlez de participer au PDP, à quel PDP allons-nous participer ? Parce que les deux vices-présidents de la GNSO ont dit que le PDP avait été approuvé par le conseil d'administration dans la recommandation. Et pour le revoir, il faut prouver que ce PDP a des défauts, ou des défaillances. Qui va prendre cette mesure ? Parce que le conseil d'administration

ne demandera pas à la GNSO de le réviser, à moins qu'on ait des preuves pour dire que ce PDP est déficient.

Qui va prendre cette mesure ? Ce sera l'avis du GAC au conseil d'administration ? Après plusieurs délibérations, nous avons vu qu'il y a des défaillances et il faut le réviser, et sur cette base le conseil d'administration considèrera l'avis du GAC comme valable et cohérent avec les statuts ? Et il va demander à la GNSO de le revoir et pour dire qu'il faut le réviser, et après on va commencer une révision du PDP ? Dans ces domaines, c'est à ce moment que nous pourrons participer. Mais pas maintenant, nous sommes loin de là.

Parce que la GNSO a dit que sont PDP était correct, il faut prouver cela. Qui est-ce qui va prendre cette mesure ? Comment est-ce que ce processus va se dérouler ?

THOMAS SCHNEIDER:

Merci. Merci l'Iran. Bon, je n'ai peut-être pas été clair dans mon explication préalable. À vrai dire, la GNSO a donné des signes, a fait comprendre qu'elle pourrait réviser cela, mais ils ont dit qu'après le PDP ils ont trouvé une information plus détaillée, et après l'avis du GAC. C'est pourquoi le conseil d'administration va demander une révision.

Pour le moment, ce n'est pas à nous de prendre la mesure, mais au conseil d'administration. C'est eux qui vont communiquer à la GNSO ce qu'ils s'attendent à la voir faire.

Mais ce qui va se passer, c'est exactement cela quelque part. Il y a une prédisposition pour réviser cela, et nous, nous ferons partie de cette révision.

J'espère que ce sera plus clair. Bon. Il faut que nous avançons. Le temps nous presse.

Je voulais consacrer 2 minutes à la protection des OIG.

Comme je l'ai dit, nous n'avons encore rien à informer par rapport aux délibérations dans la facilitation. Ce soir, après ces délibérations, nous aurons cette réunion.

Nous pensions hier que nous allions parler des deux, donc nous n'avons pas pu le faire, nous le ferons aujourd'hui. À un moment donné de notre programme et de notre ordre du jour, nous pourrons vous informer de ce qu'il s'est passé dans la discussion.

Comme vous l'avez vu, nous avons reçu et renvoyé, nous avons renvoyé une réponse à la version préliminaire pour la position du GAC à envoyer pour la période de commentaires publics sur la première version préliminaire concernant les droits de réparation des OIG pour ce PDP.

Il y a un prolongement de la date butoir qui était le 1er mars pour les commentaires, mais nous avons reçu plusieurs opinions.

En fait, j'envoie ceci parce qu'avant la réunion de Copenhague, nous n'avons pas reçu de suggestion ni de demande de délibération. Nous allons donc en envoyer, nous allons envoyer maintenant, après cette réunion, notre position comme la collaboration du GAC vers le mécanisme des droits curatifs.

Il y a l'OECD ?

OECD:

Bon j'ai une petite question. Nous avons beaucoup parlé de la communication autour de la GNSO et de la recommandation du GAC, et nous avons vu qu'il y a un conflit là-dedans. Bien sûr, il y a d'autres parties de l'avis du GAC où la GNSO et le GAC sont d'accord.

Lorsque nous parlons de la protection des noms complets, je sais qu'en définitive ils ne sont pas tout à fait utiles parce que bon nombre d'entre nous sommes reconnus par nos sigles. Il faut que nous avancions dans la mise en œuvre. Je sais que le GDD prend ces mesures.

Le personnel de l'ICANN m'a donné une liste d'adresses électroniques qui sont des observateurs du GAC qui sont des

OIG. Donc j'ai demandé à ces personnes de me confirmer les noms complets de ces organisations, et je demande aux personnes ayant reçu ce courriel de me donner cette information. Et ceux qui ne l'ont pas reçu, veuillez bien me le dire pour que je les contacte.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci énormément de cette information. En ce qui concerne les courriels et les adresses électroniques, c'est toujours très utile, parce que moi j'ai eu un problème administratif à un moment donné avec les courriels que j'avais reçus et ce qu'il faut que je fasse en parallèle d'après ce que je suis censé faire.

Donc il faut toujours mettre quelqu'un en copie du message électronique, surtout le secrétariat et le personnel de l'ICANN. Vous pouvez aussi l'envoyer aux adresses électroniques des autorités et c'est comme cela que tout le monde dispose du texte. Parce que moi, vraiment, je ne peux pas vous garantir avoir révisé tous les courriels électroniques que j'ai reçus. Et si je n'y ai pas répondu, je vous demande de m'excuser. Je l'ai peut-être reçu, mais je n'ai pas pu y répondre. Donc je vous demande s'il vous plait de me le renvoyer, n'hésitez pas.

OECD: Olof et Julia m'ont envoyé ça, mais j'attends que chaque OIG individuellement m'envoie sa réponse et ces noms.

THOMAS SCHNEIDER: Merci. Des questions ou des commentaires sur la Croix Rouge ou sur la protection de la Croix Rouge ou des OIG ? Si ce n'est pas le cas, nous allons continuer.

Et nous allons aborder le prochain point de notre ordre du jour.

Il s'agit d'un point très intéressant, parce que c'est la mise en place des nouveaux statuts par le GAC. Un point sur lequel on a déjà travaillé.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]